



EXTINCTEURS

Q 4

COMPTE-RENDU DE VERIFICATION PERIODIQUE

Titulaire de la certification

Nous, soussignés, entreprise titulaire des certifications conjointes APSAD & NF Service d'installation et de maintenance d'extincteurs¹, sous le n° 040/06/04-285

Nom (ou raison sociale) EUROFEU SERVICES
AGENCE DE CHARTRES
☒ 53 AVENUE D'ORLEANS
28000 CHARTRES

Installation

avons procédé le 23/01/2020 à la vérification périodique de l'installation d'extincteurs mise en service le réalisée dans l'établissement suivant :

Nom (ou raison sociale) EURO WIPES (CT 10015712 / P 10089865)
☒ PARC D'ACTIVITE DE L'AUNAY
ROUTE DE ST PIERRE LA BRUYERE
28400 NOGENT LE ROTROU

Nature de l'activité : Fabrication de parfums et de produits pour la toilette

Cette installation a fait l'objet d'un certificat de conformité N4 n° 713

Visite précédente

Date : 13/03/2019

Événements survenus depuis la visite précédente (caractéristiques de l'installation après modifications) Cf annexe 1 :
Ras

L'installation

est conforme et est maintenue conformément aux exigences de la règle APSAD R4

Présente les points de non conformité ci-dessous :

Points de non-conformité par rapport à la règle APSAD R4 (distinguer les points de non-conformité relatifs aux exigences d'installation proprement dites de ceux relatifs aux exigences de maintenance et, le cas échéant, date à laquelle ils ont été signalés) :

Améliorations proposées

La visite de vérification a été effectuée par BROUARD ARNAUD le 23/01/2020

A CHARTRES le : 10/03/2020

EUROFEU SERVICES
Agence de Chartres
Cachet et signature
Espace Océam : 53, avenue d'Orléans
de l'entreprise titulaire de la certification
28000 CHARTRES
Tél : 02 37 26 39 41 Fax : 02 37 26 39 50
RCS Chartres - SIRET : 353 271 067 00087
SAS au Capital de 100 000 euros

Ce compte-rendu doit être transmis dans un délai de 1 mois au client en 2 exemplaires (1 original + 1 copie), l'original étant conservé par le client et le double étant destiné à son assureur.



¹ Certifications conjointes délivrées par le CNPP, Organisme certificateur reconnu par la profession de l'Assurance - Département Certification CNPP Cert. - Route de la Chapelle Réanville - CD 64 - BP 2265 - 27950 SAINT MARCEL - www.cnpp.com et AFAQ AFNOR Certification - 11 rue Francis de Pressensé - 93571 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX - www.marque-nf.com Ces certifications prouvent la conformité du service aux dispositions de la règle APSAD R4, de la norme NF S 61-922 et du règlement I4 - NF 285 et garantissent que les compétences du personnel, les moyens matériels, l'organisation, l'accueil et l'identification des besoins, le contrat, les prestations techniques de conception, de réalisation, de vérification de conformité initiale, de maintenance et de vérifications périodiques sont contrôlés régulièrement par CNPP Cert. et AFAQ AFNOR Certification.



EXTINCTEURS

Q 4

COMPTE-RENDU DE VERIFICATION PERIODIQUE

Annexe 1 :

Désignation technique des extincteurs et nature de l'agent extincteur		Nombre
65 - Eurofeu	Extincteur Pression Permanente 2 Kg CO2	24
65 - Eurofeu	Extincteur Pression Auxiliaire 50 Kg ABC	2
65 - Eurofeu	Extincteur Pression Auxiliaire 50 L Eau Pulvérisée + Additif	6
65 - Eurofeu	Extincteur Pression Permanente 5 Kg CO2	12
65 - Eurofeu	Extincteur Pression Auxiliaire 6 Kg ABC	2
65 - Eurofeu	Extincteur Pression Auxiliaire 6 L Eau Pulvérisée + Additif	11
65 - Eurofeu	Extincteur Pression Auxiliaire 9 Kg ABC	9
65 - Eurofeu	Extincteur Pression Auxiliaire 9 L Eau Pulvérisée + Additif	58
65 - Eurofeu	Extincteur Pres Auxil 9 L Eau Pulvérisée + Additif Bioversal	1



afnor
CERTIFICATION

† Certifications conjointes délivrées par le CNPP, Organisme certificateur reconnu par la profession de l'Assurance - Département Certification CNPP Cert. - Route de la Chapelle Réanville - CD 64 - BP 2265 - 27950 SAINT MARCEL - www.cnpp.com et AFAQ AFNOR Certification - 11 rue Francis de Pressensé - 93571 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX - www.marque-nf.com. Ces certifications prouvent la conformité du service aux dispositions de la règle APSAD R4, de la norme NF S 61-922 et du règlement 14 - NF 285 et garantissent que les compétences du personnel, les moyens matériels, l'organisation, l'accueil et l'identification des besoins, le contrat, les prestations techniques de conception, de réalisation, de vérification de conformité Initiale, de maintenance et de vérifications périodiques sont contrôlées régulièrement par CNPP Cert. et AFAQ AFNOR Certification.